

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 17 juillet 2017 (41ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

11

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Yvan BECKER, Germain JAMING, Christelle SCALEGNO-MULLER, Pascal HAMMAN, Patrice NAGEL, Aurore GUILBAUD, Jean-Marc VERGNE et Francis SCHLUCK.

Sont absents : MM. Patrick HAGER, Michel GREFF, Laurent SLAVIK et Daniel HEIN, excusés.

DATE DE CONVOCATION : 7 juillet 2017

A l'ouverture de la séance le Maire propose de rajouter le point suivant :

- Point 5 : Création de poste.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

POINT 1 - TRAVAUX EXTENSION FOYER COMMUNAL

Le Maire fait état des résultats de l'ouverture des plis du 3 juillet 2017 concernant les travaux projetés à savoir :

-Lot 1 : Terrassement - Gros œuvre	BECK	pour un montant de	50 051.03 €
-Lot 2 : Charpente-Couverture-Zinguerie	BOUR TOITURE	" "	19 810.94 €
-Lot 3 : Menuiseries extérieures	HOME HARMONIE	" "	10 983.15 €
-Lot 4 : Menuiseries intérieures	PFIRSCH Robert & Fils	" "	4 325.60 €
-Lot 5 : Plâtrerie Faux plafond	HEHN Frères	" "	13 042.07 €
-Lot 6 : Chauffage - Sanitaire	SCHAEFER Nicolas Sas	" "	3 559.00 €
-Lot 7 : Electricité - VMC	STARCK Electricité	" "	12 812.71 €
-Lot 8 : Chape	PRINZ	" "	3 738.00 €
-Lot 9 : Revêtement de sol PVC	S G R	" "	5 127.00 €
-Lot 10 : Peinture-Revêtement mural	APPLICATION PEINTURE LORRAINE	" "	2 796.15 €
-Lot 11 : Ravalement de façades	CM DEMIR	" "	2 859.80 €

			129 105.45 € HT

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité, autorise le Maire à engager les travaux et à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

POINT 2 - PLAN DE FINANCEMENT

Pour les travaux d'extension du foyer communal, le plan de financement sera donc le suivant :

- Montant des travaux :	129 105.45 €
- Maîtrise d'œuvre :	11 933.00 €

	141 038.45 €
- Subvention FSIL :	50 000.00 €
Fonds de soutien à l'investissement local	
- Subvention Fonds de concours CASC :	50 000.00 €

- Part communale :	41 038.45 €

Le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POINT 3 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption concernant la vente des parcelles suivantes :

- Section 2 n° 390/83 Rue de Rouhling d'une superficie de 19 m²,
- Section 2 n° 392/85 Rue de Rouhling d'une superficie de 29 m².

POINT 4 - TRAVAUX ECOLE

Pour la rentrée 2017, le Maire propose de réaliser les travaux suivants à l'école :

-Fourniture et mise en place de stores enrouleurs occultants dans les deux salles de l'école maternelle

- Montant du devis : 1 488.00 € HT

-Fourniture de deux panneaux « Périscolaire » et « Ecole » sur le bâtiment

- Montant du devis : 684.00 € HT

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux.

-Achat de 3 PC portables (1 par classe) pour l'école maternelle et primaire

- Montant du devis : 1 497.00 € HT

Le Conseil Municipal donne son accord pour cet achat par 9 voix pour et 2 abstentions.

POINT 5 - CREATION DE POSTE

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'ATSEM (27.5 heures hebdomadaires, soit 27/5/35ème) à compter du 21 août 2017 pour une durée de 3 ans pour assurer les fonctions suivantes :

- assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants,
- la propreté des locaux et du matériel servant aux enfants.

Ces tâches peuvent être exercées par un agent dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

.Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

. Vu le tableau des emplois ;

le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier le tableau des emplois en conséquence ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

POINT 6 - INFORMATIONS - DIVERS

Le Maire fait le point sur diverses affaires en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 18/07/2017

Le Maire,

C. Collien



Compte-rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le 18/07/2017
et publication ou notification le 18/07/2017